

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITE INTER-EGLISES
SUR LES DROITS DE L'HOMME EN AMERIQUE LATINE

présenté à l'Ambassadeur canadien
à la 38ème session de la Commission des droits de l'homme
des Nations Unies

La politique canadienne et les peuples de l'Amérique latine :
le spectre militaire

Les préoccupations du public canadien au sujet de l'hémisphère occidental se sont accentuées en 1981. La création du Sous-comité parlementaire était à la fois une réponse à ces préoccupations et une expression de celles-ci. La politique canadienne et les mesures mises de l'avant par le Canada dans des organismes comme la Commission des droits de l'homme des Nations unies subissent aussi de fortes pressions externes qui ne peuvent être ignorées.

La pression la plus démoniaque est la multiplication des états où prime la sécurité nationale dans le cône sud de l'Amérique latine et qui, avec des régimes dominés par les militaires de l'Amérique centrale, font de la dictature militaire la forme de gouvernement prépondérante dans les pays associés à l'Organisation des états américains (O.E.A.). Une grande part du présent document décrit en détail le comportement sanglant de ces régimes.

Nous ne croyons pas que la politique de "poursuite normale des affaires" avec ces dictatures ou la politique de "diplomatie tranquille" face à leurs violations des droits de l'homme favorisent les intérêts à court ou à long terme du peuple canadien. Ces régimes ne sont pas seulement dangereux pour les citoyens des pays en cause. "L'exportation" du régime militaire argentin en Bolivie est un phénomène qui se répète aujourd'hui : les militaires du Salvador et du Guatemala cherchent des renforts, de l'aide et des conseils auprès des dictatures du sud. Cette multiplication des régimes militaires menace les pays où règne encore la démocratie, menace toute chance de changement au sein des dictatures elles-mêmes, de même que les valeurs démocratiques et le mode de vie de la population canadienne.

Nous proposons donc que les interventions du Canada à la Commission et dans d'autres forum pour défendre les droits de l'homme et condamner ceux qui les enfreignent soient enracinées dans une politique à long terme d'opposition au militarisme et aux régimes militaires. Les initiatives concernant les droits de l'homme dans des pays tels que le Guatemala, le Salvador, le Chili ou l'Argentine devraient indiquer d'une manière précise que l'on s'oppose à l'octroi d'une aide militaire et à la vente d'armes à ces régimes.

De plus, les représentants canadiens doivent être prêts à soutenir la primauté des préoccupations relatives aux droits de l'homme face à la tendance des Etats associés à l'O.E.A., où dominent les gouvernements militaires, à créer un consensus régional de défense contre ces préoccupations.

Un autre obstacle important aux mesures énergiques du Canada sur le plan des droits de l'homme est la position de principe actuelle du gouvernement des Etats-Unis. Dans notre mémoire de 1981, nous avons noté que "si le Canada doit établir des rapports plus positifs avec les peuples d'Amérique latine, les aider à assurer le respect des droits de l'homme et à satisfaire à leurs besoins essentiels, il faudra aussi considérer d'une manière lucide les différences possibles avec la politique américaine". Nous avons reconnu que dans certains cas la politique des Etats-Unis peut être "clairement opposée aux aspirations des peuples d'Amérique latine". Nous avons aussi recommandé avec insistance qu'à la session de la Commission, les représentants canadiens devraient, au moment d'aborder l'article 10 (y compris la torture), "lancer une discussion sur la participation des Etats-Unis à l'entraînement des forces militaires et de sécurité à l'étranger, de son aide à l'organisation et à la mise au point de tortures et d'autres traitements cruels".

Il n'est pas encore possible à ce jour de présenter dans ce rapport une évaluation détaillée de la politique et des actions de l'administration Reagan, mais plusieurs exemples indiquent que la politique du Canada devrait différer de celle de ses voisins du Sud :

a) les tentatives de renormalisation des relations avec le Chili et d'autres dictatures du cône sud effectuées par l'ambassadeur des Etats-Unis Jean Kirkpatrick et d'autres représentants n'ont pas diminué et ont à l'occasion coïncidé avec les violations flagrantes des droits de l'homme dans ce pays. Le Canada n'est pas les Etats-Unis. Le général Pinochet n'a pas été formé par des officiers canadiens dans une école militaire canadienne. Le gouvernement canadien peut donc juger nécessaire de garder de plus en plus de distance entre la politique de compromis de l'administration Reagan et la sienne.

b) le renforcement permanent par les Etats-Unis de la capacité militaire de la junte salvadorienne bat en brèche la résolution de l'Assemblée générale de 1980 concernant le Salvador. Le gouvernement canadien a pris position contre l'octroi d'une aide militaire à ce pays. Il ne s'agit pas là d'une question de "décibels" mais d'efficacité. Les Canadiens qui s'inquiètent de la militarisation du conflit en Amérique centrale attendent qu'on leur montre de façon significative que l'opposition canadienne n'est pas "passive", qu'elle s'est fait entendre; et si ce n'est pas le cas, que le Canada est prêt à faire pression sur son grand allié.

Pour ce qui est du Guatemala, les efforts de l'administration américaine pour faire bénéficier le régime d'une nouvelle aide militaire ont été limités par des restrictions légales et l'opposition du Congrès. Le gouvernement canadien devrait bien faire comprendre aux Etats-Unis ainsi qu'aux autres puissances, qu'il s'oppose à toute aide militaire au Guatemala.

c) les délégués des Etats-Unis à la 37ème session de la Commission ont menacé de s'opposer au maintien du Groupe de travail sur les disparus. Le Canada a déployé des efforts longs et ardu pour que soient établis des mécanismes tout à fait nouveaux d'affermissement

du système des Nations unies, comme le groupe de travail sur les disparus. Rien n'indique que les Etats-Unis adopteront une attitude différente en 1982. Nous demandons donc instamment que l'on défende d'une manière énergique ce groupe de travail à la 38ème séance de la Commission et ultérieurement.

En terminant, nous soulignons que la progression du militarisme et son alliance renouvelée avec les Etats-Unis dans cet hémisphère justifient et rendent nécessaire à la foi la réaffirmation de l'engagement du Canada en faveur des droits de l'homme fondamentaux et en faveur de la libération de pays voisins du joug de la répression.

Dans l'hémisphère occidental, peu nombreux sont ceux qui peuvent prendre la défense des opprimés. Lorsque le Canada se tait, comme il l'a fait quand l'Assemblée générale a abordé la question du Guatemala à l'automne de 1981, cela crée un vide qui se fait sentir d'une manière aiguë.

Lorsque les représentants du Canada et le gouvernement qu'ils servent agissent, ils se font des amis là où cela compte, non pas parmi les dictatures et leurs alliés, mais parmi les leaders populaires harcelés de toutes parts, les familles de disparus, les organismes de défense des droits de l'homme et les forces oeuvrant pour la démocratie et la libération.

....